

Le 04 avril 2019 s'est tenue la quatrième audience du dossier de la victime **Mouldi Ben Omar** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de Tunis par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 14 Mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Date : 04 avril 2019 ; 10h15 à 12h40

Accusés et qualité au moment des faits :

- Zine Abidine Ben Ali, président de la République
- Hassen Ben Abda, Officier à la Direction de Prison
- Ahmed El Ferchichi
- Khaled El GHhanmi, Officier à la Direction de Prison
- Ammar Kefi, Officier
- Amor Lahbib, Officier
- Amor Jedidi
- Imed Laajimi, Lieutenant à la prison 9 Avril
- Ahmed El Hajji, (Directeur de la prison 9 Avril) décédé
- Abdeljawed Sayedi
- Abderrazek Slimeni, Officier Commissariat Sidi El Bechir
- Abdelhafidh Ettounssi
- Salem Barka, juge
- Mohamed Salah Ben Ayed, Procureur de la République au Tribunal de 1ère Instance de Tunis
- Zied Swiden, juge d'instruction au TPI Tunis en 2009
- Ahmed El Ghattas, Médecin
- Haytem Lemghanem, Médecin
- Abdellah Kallel, Ministre de l'intérieur

Parties civiles:

Famille de Mouldi Ben Amor (épouse, 01 fille et 02 fils)

Résumé des faits :

Résumé des faits : Mouldi Ben Amor activiste au sein du mouvement islamiste a été arrêté le 18/11/1991 sur son domicile à rue Ibn Khaldoun El Mourouj 1. Il a été accusé d'appartenir à un mouvement non autorisé ainsi que la collecte des dons pour ce mouvement. Il a été victime de plusieurs actes de tortures soit au commissariat de la police de Sidi el Béchir ou à la prison de 9 avril tant qu'accusé dans l'affaire 70986. Pendant son arrestation à la prison, il a subi plusieurs actes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Il est devenu incapable de marcher et son état de santé a été gravement dégradé. Cependant, la Direction de la prison n'a pas permis à la victime d'avoir les soins nécessaires, de sa part, le Tribunal n'a pas traité la demande de l'avocat de permettre à la victime d'avoir une assistance médicale pour prouver la torture après sa mort.

Le 17/01/1992 la victime Mouldi Ben Amor a été accusé de préparer un plan de fuite de la

prison, il a été torturé par lieutenant Imed Laajimi ainsi que les agents Amor Lahbib, Ahmed El Ferchichi, Khaled Ghamni, Ammar Kefi et Hassen Abda. Il a perdu conscience et suite à l'examen médical du médecin de la Prison Haythem Mghanem, ce dernier a déclaré le décès du prisonnier suite à un arrêt cardiaque

L'Instance Vérité et Dignité a accepté le dossier déposé par la famille et entendu ses deux fils et sa fille et son épouse.

Charges :

- Homicide volontaire
- Torture

Atmosphère générale

Contrairement à la première audience, la salle a été presque vide (présence de quelques personnes, la famille de la victime et présence limitée de la société civile ainsi que les journalistes.

Déroulé de l'audience

L'audience a commencé à 10h 15mn du matin, la veuve de la victime ainsi que son fils Mohamed Amine Ben Amor étaient présents. Ils n'ont rien ajouté à leurs déclarations des audiences précédentes.

Le juge a demandé l'écoute des accusés :

- Abderrazek Salmeni : Maître Ghdira a été présent, il a présenté au Tribunal un document qui justifie la présence de son client à l'étranger pour des raisons professionnelles. Il a demandé de reporter l'audience pour permettre à son client de venir.
- Imed Laajimi : il n'a pas assisté à l'audience ainsi que son avocat Maître Bettaieb (l'accusé a été présent l'audience précédente)
- Ahmed Ferchichi : Présent. Son avocat Maître Ghdira a demandé le report pour préparer le dossier et les arguments de défense.
- Amor Jdidi : Présent
- Hssen Ben Abda : Absent, ses avocats Maître Ghdira et Maître Jenzri ont présenté un dossier médical qui justifie l'état de santé dégradant de leur client.
- Amor Lahbib : l'accusé est décédé.
- Khaled Ghanmi : Absent à l'audience.
- Ahmed El Hajji : l'accusé est décédé.
- Abdeljawed Sayadi : l'accusé est décédé.
- Abdelhafidh Ettounssi : Absent à l'audience.
- Salem Barka : son avocat a présenté à la Cour un rapport écrit avec un certificat médical pour justifier l'absence de son client, toutefois, il a demandé à la Cour de faire la confrontation entre son client et Mondher Elloumi. Il faut préciser que cet accusé est encore sous l'immunité en tant que juge.
- Zied Souiden : ses avocats Maître Riahi et Belayba ont demandé de reporter l'audience. Cet accusé a fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.

- Ahmed Bou Ghattas : Maître Kaabi a présenté un certificat médical pour justifier l'absence de son client. L'avocat a demandé de reporter l'audience pour permettre à son client de venir.
- Haytem Lemghanem : il n'a pas assisté. son avocat Maître Abbessi a présenté un certificat médical, elle a demandé de reporter l'audience
- Abdallah Kallel : il n'a pas assisté, son avocat Maïte Jouayhia a demandé de reporter l'audience.
- Zine Abidine Ben Ali : il n'a pas assisté à l'audience.

Maître Sahbani avocat de la partie civile a demandé de reporter l'audience pour convoquer les accusés Khaled Ghanmi et Abdelhafidh Ettounsi par un huissier de justice.

La Cour a ensuite commencé l'écoute des témoins :

Audition de Abderrazek Zouinekh :

Il a prêté serment, le juge lui a rappelé les conséquences juridiques du faux témoignage et il a accepté de présenter son témoignage. Il était le voisin de la victime et activiste avec lui au sein de la cellule appartenant au mouvement islamique « Ennahdha ». Il a été arrêté avec lui, le témoin a été interrogé au sein du Commissariat de la police de Mégrine tandis que la victime a été transférée au commissariat de Sidi El Bechir au centre-ville de Tunis. Ils ont été tous les deux prisonniers à la prison du 9 avril, mais pas dans la même cellule.

Il a indiqué qu'au cours du procès, il a eu l'information du décès de la victime, il a précisé que certains prisonniers l'ont informé que la victime a subi des actes de torture de la part de Imed Laajimi, Hssen Abda, Ahmed Ferchichi, Khaled Ghanmi, Ammar, amor Lahbib, Amor Jlidi et deux autres personnes qui s'appellent « Mloukhia » et « Chabacha ». Le témoin a présenté au juge des photos de la victime qui montrent les traces de torture sur son corps ainsi que un article de presse publié à « Jeune Afrique ».

Audition de Abdelkarim Baalouche :

Il a prêté serment, le juge lui a rappelé les conséquences juridiques du faux témoignage et il a accepté de présenter son témoignage. Il était parmi les activistes du mouvement islamique. Il a été jugé avec la victime et au cours du procès, il a eu l'information du décès de la victime.

Audition de Bechir Khalfi :

Il a prêté serment, le juge lui a rappelé les conséquences juridiques du faux témoignage il a accepté de présenter son témoignage. C'est un ex-prisonnier du mouvement islamique. Il a affirmé que la victime a subi des actes de torture et il a demandé au chef des agents au sein de la prison 9 avril de l'amener à l'Hôpital parce qu'il ne pouvait plus supporter les douleurs mais sa demande n'a pas été prise au sérieux. Le témoin a précisé que les personnes impliqués dans sa mort sont Imed Laajimi, Belgacem Mloukhia et Ahmed El Hajji (selon le témoin, ce dernier a été récompensé après la mort de Mouldi Ben Amor, il est devenu directeur Général des prisons).

Il a affirmé que les prisonniers d'opinion appelés aussi « les prisonniers spéciaux » voulant signifier que toutes les violations sont permises à leur égard. Il a affirmé aussi la présence d'une cellule au sein de prison destinée à torturer les prisonniers d'opinion.

Enfin, il a présenté au juge son livre qui s'intitule « Siloune » dont lequel il a réservé un chapitre entier à la victime Mouldi Ben Amor.

Observations Générales

La Cour a décidé de reporter l'audience à une date ultérieure.